

Besançon

Ambulancier tué par un patient : 5 ans après, un traumatisme toujours latent

Ambulancier à Jussieu Besançon, Moussa Dieng n'a pas survécu, en 2021, à l'assaut d'un patient en décompensation psychologique armé d'un couteau. Irrresponsable sur le plan pénal, du fait de sa pathologie, l'auteur ne sera jamais jugé. Cinq ans après, le traumatisme et l'inquiétude agitent encore ses collègues lors de ces interventions « sensibles ».

Son casier - le numéro 24 - est longtemps resté « non attribué ». Et dans les locaux de Jussieu Besançon, cinq ans après sa mort tragique, les ambulanciers vont et viennent encore devant un petit autel improvisé, composé d'une photo et d'une modeste plaque commémorative... Moussa Dieng, martyr d'une profession trop peu considérée.

Son destin a basculé le 28 août 2021 sur le palier d'un appartement de Planoise, d'où a surgi un patient psychotique armé d'un couteau. Le soignant n'a pas survécu à cet assaut. « La République ne l'oubliera pas », avait assuré la ministre déléguée à la Santé lors d'une poignante cérémonie organisée dans le hangar de Jussieu, alors qu'au sein de toutes les autres entreprises d'ambulance du pays, était respectée une minute de silence... Cette pompeuse promesse a-t-elle été tenue ?

Chacun jugera. Si Moussa Dieng a été décoré par la Légion d'honneur à titre posthume, ses proches ne bénéficieront jamais d'un procès d'assises, le patient agresseur n'étant pas considéré - sur le plan pénal - comme responsable de ses actes. Que reste-t-il, alors, de ce terrible drame aux allures de fait de société, alors que la prise en charge globale des personnes souffrant de troubles psychiatriques est vertement décriée en France ?

« On reste en première ligne »

Un soignant de Jussieu Besançon

Les ambulanciers comtois, traumatisés, espéraient que du pire naîtrait un léger mieux. Que des solutions seraient trouvées, afin de diminuer le risque au moment d'aborder ces patients dits « psy », parfois en rupture de traitement. « Mais rien n'a changé, strictement rien, et on reste en première ligne », déplore ce soignant bisontin de Jussieu, soucieux de garder l'anonymat. « Les motifs de départ en "inter", c'est une pochette-surprise. Ça peut paraître gravissime pour pas grand-chose, ou l'inverse. Donc on essaie de faire gaffe : on toque, on se recule et



Le meurtre de Moussa Dieng, attaqué en pleine intervention, avait suscité un émoi national. Photo d'archives Ludovic Laude

on essaie de discuter à travers la porte, pour voir si le patient est agressif, alcoolisé ou sous stup'. Quand ça ouvre, on garde nos distances et on place notre sac d'intervention devant nous, comme bouclier. »

Un second ambulancier acquiesce : « Après la mort de Moussa, des équipages de police nous accompagnaient systématiquement pour les patients difficiles, mais ça n'a duré que six mois, et c'est normal, leurs effectifs sont limités ». Lui ne s'en cache pas : le fantôme de son collègue et ami le hante dès

que s'annonce une intervention sensible : « J'ai toujours une crainte, une peur, je n'y vais plus de la même manière ».

La direction de Jussieu, elle, répète que la priorité absolue reste la sécurité de son personnel. « On a un droit de retrait, c'est vrai, et si on sent que ça monte crescendo on peut l'exercer et demander du renfort, mais notre mission, c'est prendre un premier contact. Si le patient est d'emblée violent, rien ne nous protège. » Les demandes réitérées de gilets pare-lame, « comme ceux dont

disposent les équipes de Smur », se heurtent au refus de la direction.

Représentant du groupement des ambulanciers de Franche-Comté, Jean-Jacques Héazard confirme l'existence d'un traumatisme collectif lié au décès de Moussa.

Une formation spécifique mise en place

« Certains ambulanciers ont quitté la profession à cause de ça, et oui, c'est resté dans les têtes, il y a de la méfiance sur le terrain », atteste-t-il. Par ailleurs président de l'ATSU (association des transports sanitaires urgents) du Doubs, Jean-Jacques Héazard insiste sur une avancée majeure. La création d'un module de formation spécifique dispensé dans toute la Franche-Comté, via les Samu, pour une meilleure prise en charge de ces patients en souffrance psy. « On travaille aussi sur le plan informatique, pour que nos logiciels soient compatibles avec celui du Samu », ajoute Jean-Jacques Héazard, ce qui permettrait de fluidifier les échanges sur les situations à risque. « Ça ne devrait pas tarder », positive-t-il. À Jussieu, on fait la moue : « S'il a de l'espoir tant mieux, mais nous, ça fait longtemps qu'on n'en a plus ».

● Willy Graff

« S'il y a dangerosité, on se retire »

Véronique Coley, directrice de Jussieu Besançon, assure « penser régulièrement » à Moussa Dieng, elle aussi. « Notre rôle, c'est protéger les ambulanciers et leur apprendre à se protéger », prolonge-t-elle, « on rabâche les consignes : s'il y a dangerosité, la procédure est assez simple : on se retire. Mais il faut aussi

veiller à ne pas tomber dans l'extrême, ces gens en souffrance psy ont besoin de soins, et ils ne sont pas tous agressifs. C'est notre rôle de les prendre en charge, ça passe par la discussion, une posture, un savoir-être. Les ambulanciers sont les yeux et les oreilles du médecin régulateur, qui n'est pas devin. Il faut

un bon jugement au départ, de la discussion, une posture, un savoir-être, et il y a des signes à observer... » Quant au refus de Jussieu se doter de gilets pare-lame ? « Je ne dis pas qu'on ne sera jamais amené à le faire, mais nous sommes avant tout des soignants, pas des forces de l'ordre », argumente la directrice.

Il n'y aura jamais de procès

L'avocat de la famille du défunt, Me Pichoff, confirme qu'aucun procès d'assises n'aura lieu : « La justice a constaté l'irresponsabilité pénale du mis en cause pour abolition du discernement. On est face à quelqu'un avec de lourds antécédents, qui avait été hospitalisé en psychiatrie. Son état était tellement problématique qu'il n'a

pas pu être présenté au juge d'instruction, ce qui est rare. Il a été réhospitalisé d'office. La conséquence, c'est que l'action publique s'éteint, même si sur le plan civil, l'auteur a été condamné à verser des dommages et intérêts à la famille. » Une somme finalement déboursée par un fonds national de garantie.

Belfort

Florent Montclair ne se retrouvera finalement pas devant les élèves du lycée Condorcet

L'enseignant, accusé d'avoir falsifié ses prix universitaires, y avait effectué sa rentrée scolaire après avoir été renvoyé de l'université l'année dernière. Mais il ne se retrouvera pas devant les élèves, assure le rectorat.

Le dossier a agité le rectorat de l'académie de Besançon ces dernières heures, alors que ses services étaient déjà pleinement mobilisés pour la rentrée

scolaire. L'arrivée de Florent Montclair au lycée Condorcet de Belfort a stupéfié certains professeurs de l'établissement. Mais contrairement à ce qu'avait laissé penser les emplois du temps publiés fin août en interne, le professeur controversé ne se retrouvera pas devant des élèves cette année.

« Comme Monsieur Montclair est revenu dans les effectifs de l'Éducation nationale, il lui faut une affectation, précise le rectorat. C'est une obligation ad-

ministrative. L'idée était de l'affecter à une mission de remplacement mais sans qu'il soit chargé de se présenter devant une classe. »

Enquête interne en cours

Selon le rectorat, sa présence en tant que professeur de lettres auprès de lycéens et BTS est une erreur qui n'aurait été repérée que le 1^{er} septembre. Ce qui expliquerait les changements de dernière minute au sein de l'établisse-

ment. « Nous limitons ses missions, ce qui va nous permettre d'aller au bout de la procédure qui aboutira, ou pas, à une autre décision. Mais cette décision doit scrupuleusement respecter notre cadre réglementaire. La situation est assez exceptionnelle. »

Du côté des représentants du personnel du lycée Condorcet, on assure que l'impact de ce faux départ semble avoir été minime auprès des élèves.

● Benjamin Cornuez



L'ex-universitaire, qui s'était inventé une fausse médaille prestigieuse, devait retourner à son poste d'enseignant de lettres. Photo d'archives Benjamin Écuyer